

# UPH.

Le Partenaire Humanitaire, le journal d'information des donateurs du SIF - N°104 - 1<sup>er</sup> trimestre 2022 - 0,10€

## PARRAINAGE

Soutenir les orphelins et leur communauté

## MAGHREB

Aide aux hôpitaux face à la COVID-19

## SOMALIE

Développer une agriculture innovante et écologique



Disponible en  
version digitale

# ÉDITO

Fanta, jeune étudiante malienne de 22 ans, à l'université de Bamako, bénéficie du soutien du SIF depuis qu'elle a perdu son papa dans un accident de la circulation. Elle avait alors 5 ans. Depuis cette période, un parrain l'a prise en charge via le programme de parrainage d'orphelin. L'aide, sous forme de bourse, qu'elle reçoit depuis ces nombreuses années, lui a permis de s'alimenter, se soigner, se vêtir et faire des études. Pour encourager l'accès à l'éducation de ses jeunes bénéficiaires, le SIF a, depuis quelques années, décidé de prolonger ce projet pour les jeunes orphelins étudiants jusqu'à la fin de leur cursus scolaire, et non plus jusqu'à leur majorité.

Ce programme du SIF est financé exclusivement grâce à votre générosité. À l'instar de Fanta, des dizaines de milliers d'orphelins ont pu être soutenus et accompagnés, dans une vingtaine de pays, depuis presque trois décennies. Ce projet n'est rendu possible que par les dons de marraines et parrains. Lorsque j'ai rencontré la maman de Fanta, elle m'avait confié sa gratitude envers la personne soutenant sa fille : « Depuis toutes ces années, nous sommes soutenues par une personne qui ne nous connaît même pas ! Cela me touche énormément ! ».

En parallèle de la bourse octroyée à l'orphelin, le SIF a mis en place des dispositifs complémentaires dans les volets de la protection, du social, de la formation professionnelle, de la santé... Ces actions, financées notamment par le parrainage participatif ou la caisse des orphelins, offrent un accompagnement plus complet aux enfants ainsi qu'à leurs familles. Merci de continuer à soutenir ce projet phare de notre organisation. Il est capital pour que nous puissions donner une chance aux enfants et jeunes orphelins les plus démunis.



Mahieddine Khelladi  
Directeur Exécutif

## VOS DONNS EN ACTIONS

### COVID-19

#### L'ESSENTIEL

Depuis le début de l'épidémie



**MAROC**

Plus d'

**1 million**

de cas de contamination et

**14 900**

décès\*



**ALGÉRIE**

Plus de

**223 000**

cas de contamination et

**6 300**

décès\*



**TUNISIE**

Plus de

**749 000**

cas de contamination et

**25 700**

décès\*



## SOUTIEN AUX HÔPITAUX DU MAGHREB

La COVID-19 a frappé l'ensemble de la planète début 2020. Au fil du temps, des variants plus graves et plus contagieux se sont répandus dans de nombreuses zones qui étaient déjà très fortement impactées. Dans la plupart des pays, le manque d'infrastructures et de matériel médical complique le travail des soignants et des autorités de santé. C'est le cas au Maghreb, notamment. Pour donner de meilleures chances aux personnes touchées de s'en sortir, le SIF a, grâce à la générosité de ses donateurs, procédé à la fourniture de matériel médical et de kits d'hygiène, en partenariat avec des organisations locales.

En Algérie, le SIF a équipé plusieurs hôpitaux et centres de santé en leur fournissant 50 concentrateurs d'oxygène. Des kits respiratoires ont, de plus, été livrés dans d'autres établissements de santé du pays. Au mois de mars 2021, le SIF avait déjà expédié 5 000 kits respiratoires sur place.

En Tunisie, nous avons pu fournir une centrale de production d'oxygène (capacité d'alimentation de 23 patients en continu) au service de soins intensifs d'un hôpital public de Tunis. En parallèle, 500 respirateurs artificiels ont été envoyés dans plusieurs établissements de santé locaux. Au Maroc, des structures de santé d'Al-Houceima ont été équipées notamment de 15 lits de réanimation, de 12 concentrateurs d'oxygène ou encore de 15 moniteurs. Pour renforcer la capacité d'accueil des services de réanimation et de soins intensifs de l'hôpital régional de Kénitra, le SIF a également acheté du matériel médical technique et des équipements spécifiques pour l'unité COVID-19 comprenant entre autres 4 moniteurs et 3 appareils automatiques de thérapie par le haut débit d'oxygène.

(\*) cas liés au coronavirus recensés au 11/01/2022.  
Source : [www.coronavirus-statistiques.com/stats-pays](http://www.coronavirus-statistiques.com/stats-pays)





## PLAIDOYER

### PRÉSENTATION D'UN PROJET DU SIF À LA COP26

En tant qu'ONG humanitaire accordant au respect de l'environnement une place prépondérante dans son action, le SIF est sensible aux effets du dérèglement climatique. L'une des conséquences de ce fléau est l'appauvrissement des ressources en eau potable. C'est pourquoi un projet de traitement et de recyclage des eaux grises<sup>1</sup>, en faveur de plus de 1800 personnes, a été développé et mis en place, à Gaza. Cette action vise à améliorer la gestion de cette précieuse ressource pour en rendre l'accès plus durable. Infrastructures sanitaires, irrigation, arboriculture... Pour nos bénéficiaires, les possibilités d'utilisation de l'eau assainie sont multiples et profitent à toute la communauté. En parallèle, le SIF sensibilise les populations, institutions et autorités locales à l'intérêt du traitement des eaux grises. Notre ONG a, dans ce cadre, présenté ce projet lors d'une table ronde virtuelle de la COP26, l'incontournable sommet mondial sur le climat, organisé par les Nations Unies.

## SOMALIE

### UNE PRODUCTION AGRICOLE INNOVANTE AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ

En Somalie, 5,9 millions de personnes ont besoin d'une assistance humanitaire. Parmi elles, 2,2 millions sont touchées par l'insécurité alimentaire<sup>2</sup>. Principale activité économique et ressource alimentaire du pays, l'agriculture est mise à mal par plusieurs chocs climatiques récurrents. Depuis quelques mois, le Consortium Français pour les Urgences, composé du SIF, d'ACTED et d'Action Contre la Faim, y mène un projet, financé par le Centre De Crise et de Soutien à travers le SCAC<sup>3</sup> de l'Ambassade de France au Kenya et en Somalie, afin d'apporter une réponse humanitaire à cette crise alimentaire. Ce projet fait partie du dispositif d'Aide Alimentaire Programmée du MEAE<sup>4</sup>. Il promeut l'agriculture régénérative, une approche agro-écologique de conservation des terres, de la biodiversité et de l'utilisation de l'eau.

Le SIF soutient ainsi 945 ménages afin qu'ils atteignent une autonomie alimentaire par de la formation aux pratiques de l'agriculture régénérative et à des techniques améliorant la rétention d'eau des terres, la réhabilitation de canaux d'eau et le don d'intrants<sup>5</sup>.

## FRANCE

### DES DÉJEUNERS SOLIDAIRES POUR LES PLUS PRÉCAIRES



Pour les personnes sans-abri, l'hiver est un véritable calvaire. Aussi, le SIF renforce ses actions sociales en France avec des dispositifs saisonniers complémentaires. C'est le cas des Déjeuners solidaires, qui ont repris fin novembre 2021. Organisés en coopération avec la ville de Saint-Denis, ils se déroulent à la Maison des Solidarités. Trois fois par semaine, jusqu'en mars, nos bénévoles y sont mobilisés pour distribuer une quarantaine de repas chauds et complets sur le temps de midi. « *Heureusement que les Déjeuners solidaires existent, témoigne Sébastien. Je suis malade, j'ai perdu beaucoup de poids, je ne peux plus travailler, je n'ai pas toujours le moral. Le SIF m'aide à tenir le coup : outre le repas, je peux rencontrer des gens et oublier mes soucis.* ». Le SIF et ses partenaires se mobilisent pour apporter un soutien aux personnes vulnérables et exclues, en particulier en période de froid, afin de ne pas les laisser livrées à elles-mêmes.

(1) Les eaux grises sont des eaux usées domestiques faiblement polluées et pouvant être utilisées pour des tâches ne nécessitant pas une eau absolument propre.

(2) Key Figures, UNOCHA Somalie, 15 février 2021

(3) Service de coopération et d'action culturelle

(4) Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères français

(5) Différents produits apportés aux terres et aux cultures (engrais, semences, etc.) pour améliorer leur rendement.

## AGENDA

### JANVIER

#### 1<sup>er</sup> janvier

- Début de la Présidence française du Conseil de l'Union Européenne. Pour l'occasion, le SIF mènera des actions de plaidoyer pour réaffirmer l'importance de nos thématiques d'intervention.

#### 24 janvier

- Journée internationale de l'éducation

#### Du 24 au 26 janvier

- Participation du SIF au Forum européen humanitaire

### FÉVRIER

#### 4 février

- Journée internationale de la fraternité humaine

#### 27 février

- Journée mondiale des ONG

### MARS

#### 8 mars

- Journée internationale des femmes

#### 22 mars

- Journée mondiale de l'eau

#### Du 21 au 26 mars

- 9<sup>e</sup> Forum Mondial de l'Eau, à Dakar, auquel le SIF participera.



30 ANS DU SIF **30 ANS DE SOLIDARITÉ** 30 ANS DE PARTAGE

Plus d'informations sur [www.secoure-islamique.org](http://www.secoure-islamique.org)

### Vos questions sur... Les intérêts bancaires

#### Pourquoi verser ses intérêts bancaires au SIF ?

En début de chaque année, votre banque vous communique vos relevés d'intérêts bancaires. Vous êtes de plus en plus nombreux à vouloir vous séparer de ces intérêts financiers, conformément à la tradition musulmane. Dans ce cadre, ceux-ci peuvent être reversés à des associations caritatives, telles que le SIF, afin de soutenir des personnes vulnérables. Nous vous proposons en effet une utilisation alternative et solidaire de ce revenu supplémentaire que vous ne souhaiteriez plus conserver, afin qu'il puisse servir à aider les personnes dans le besoin.

#### À quoi cela permettra-t-il de contribuer ?

Les fonds collectés pourront servir à soutenir nos missions et actions humanitaires, en France et à l'international. Ils contribueront donc à apporter une aide concrète à de nombreuses personnes en difficulté. Ils pourront également être utilisés pour soutenir nos actions de Plaidoyer visant à influencer durablement les politiques publiques afin d'insuffler des changements profonds et durables sur les conditions de vie des personnes les plus vulnérables.

Au nom de nos bénéficiaires, merci pour l'aide que vous leur apportez en soutenant nos actions !



# PARRAINAGE

## SOUTENIR LES ORPHELINS ET LEUR COMMUNAUTÉ



### PAROLE D'EXPERT

Souleymane ABBA GANA, Directeur du département des programmes et opérations à l'international

Quels besoins de l'enfant sont-ils couverts par le programme de parrainage du SIF ?

Un enfant a plusieurs besoins, encore plus importants dans un contexte difficile, et *a fortiori* quand il est orphelin : son éducation, ses dépenses de santé, ses besoins vitaux de base comme manger et boire... Le SIF l'aide à s'accomplir en tant qu'être humain en encourageant son éducation et en couvrant ses frais médicaux.

Le soutien financier apporté aide-t-il à soulager les tuteurs ou tuteurs s'occupant de l'enfant ?

Oui, bien sûr. Sur le terrain, on peut clairement le constater. Certains parents nous expliquent que la bourse que reçoit l'enfant permettant de couvrir ses besoins de base, le peu de revenus qu'ils arrivent à avoir par eux-mêmes leur permet de gérer les autres dépenses de la famille. Sans cela, ils auraient beaucoup de mal à joindre les deux bouts.

En quoi le programme de parrainage du SIF encourage-t-il l'éducation des enfants et la promotion de leur bien-être ?

Dans de nombreux cas, c'est le parrainage lui-même qui permet de garantir que l'enfant aille à l'école plutôt que de chercher du travail pour ramener un peu d'argent à sa famille, avec tous les risques que cela comporte. Verser une bourse à l'orphelin a donc un double bénéfice : lui offrir l'opportunité de suivre une scolarité normale, tout en le préservant de la rue et du travail des enfants.

De plus, le SIF s'est engagé à mener des projets complémentaires destinés à améliorer le quotidien des orphelins en intervenant également en faveur de leurs familles et plus largement de leurs communautés.

Retrouvez l'intégralité de cette interview et l'ensemble du dossier sur le site [www.lepartenairehumanitaire.org](http://www.lepartenairehumanitaire.org)



Le SIF accorde une importance prépondérante à l'épanouissement des enfants. Grâce à son programme de parrainage et à l'engagement de marraines et parrains, notre ONG soutient sur le plan financier et psychologique des milliers d'orphelins à travers le monde. Celui-ci vise à s'assurer que leurs droits fondamentaux sont respectés, notamment celui d'aller à l'école. Le SIF met également en œuvre de plus en plus de projets annexes permettant d'améliorer les conditions de vie de l'entourage de l'enfant, pour l'accompagner de manière plus efficace et durable.

### SOUTENIR DURABLEMENT LE DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS VULNÉRABLES

Le programme de parrainage d'orphelins est l'un des plus anciens du SIF. Il compte aujourd'hui près de 10 000 enfants et jeunes parrainés dans une dizaine de pays. Que ce soit par le biais du parrainage individuel ou du parrainage participatif, ce programme vise à soutenir les orphelins afin de répondre à leurs besoins de base et leur assurer l'accès aux droits fondamentaux que sont l'éducation et la protection. Dans ce cadre, une bourse mensuelle leur permet notamment de s'alimenter, de se vêtir décemment, de couvrir les frais de scolarité et de pouvoir bénéficier de soutien scolaire pour les enfants en grande difficulté. Dans certains pays, comme à Madagascar ou au Sénégal, le parrainage couvre également les frais de santé de l'enfant par l'affiliation à une mutuelle ou encore à un fonds d'urgence médicale. Chaque orphelin parrainé est suivi par un travailleur social afin d'identifier ses besoins spécifiques et vérifier que les bourses versées permettent bien de les couvrir. Les enfants qui en ont besoin bénéficient également d'un appui psycho social : bien souvent fragilisés et marqués par un contexte de vie difficile, ils sont très vulnérables.

### DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS BÉNÉFIQUES À LA COMMUNAUTÉ

S'il apporte des bienfaits à l'orphelin, le programme de parrainage améliore également les conditions de vie de sa famille et son environnement. En plus de la prise en charge des enfants par le biais de la bourse mensuelle, le SIF développe des activités annexes et complémentaires au parrainage qui permettent par exemple de renforcer les capacités financières des familles, et donc la sécurité alimentaire de l'ensemble du foyer. Cela, tout en améliorant de façon plus globale leurs conditions de vie. Cet objectif est notamment permis par la mise en place d'activités génératrices de revenus (AGR), pour les tuteurs et tutrices des orphelins, qui consistent à les former et à soutenir la création d'activités lucratives : élevage, maraîchage, restauration, couture, petits



commerces, etc. En plus de renforcer la situation financière des familles, cela favorise le développement de l'économie locale. L'impact positif du programme de parrainage sur l'entourage et la communauté de l'enfant est également permis par la formation et la sensibilisation à l'accompagnement des enfants et à l'hygiène. Récemment menées au Pakistan, en Palestine, à Madagascar, au Mali ou encore au Sénégal, ces actions visent à encourager l'échange de bonnes pratiques, au profit du plus grand nombre.

## LES PROGRAMMES DE SOUTIEN AUX ORPHELINS DU SIF

Sur l'année 2021, le SIF aura soutenu des milliers de bénéficiaires à travers le monde, dont plus de 9 500 enfants et jeunes orphelins, grâce à son programme de parrainage.



Afin de garantir le bon acheminement de votre courrier, merci d'inscrire les informations (en majuscules SVP) dans les cases indiquées.

N°	Type Voie (Rue, Avenue, Allée, Boulevard...)
Libellé de la voie	
Code Postal	Commune
Téléphone	
E-Mail	

J'accepte de recevoir des informations du SIF par email

## JE FAIS UN DON RÉGULIER

### Je m'engage à hauteur de...

10 € / mois     20 € / mois     30 € / mois

Autres (préciser) ..... € / mois

### Je choisis d'être prélevé chaque mois le...

1<sup>er</sup>     5     10     15     20     25

### Mandat de prélèvement SEPA mensuel

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Secours Islamique France à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Secours Islamique France. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

### NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

Secours Islamique France  
Siège social : 10, rue Galvani 91300 Massy

Identifiant Créancier SEPA (ICS)

**FR92ZZZ423699**

### À travers ce don régulier...

Je soutiens le SIF en général et lui permets d'agir là où les besoins l'exigent

Je soutiens un groupe d'orphelins à travers le Parrainage Participatif

Les dons sans sélection de projet(s) seront versés dans le Fonds Général du SIF.

### Compte à débiter

IBAN

\_\_\_\_\_  
Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)

BIC

\_\_\_\_\_  
Code international d'identification de votre banque – BIC (Bank Identifier Code)

### MERCI DE JOINDRE VOTRE RIB

Date :  /  /       Signature :

## JE FAIS UN DON PONCTUEL

Je fais un don d'un montant de  €

### et je souhaite le répartir entre les projets...

Je soutiens le SIF en général et lui permets d'agir là où les besoins l'exigent  €

J'apporte une aide aux Orphelins et contribue à leur assurer un meilleur avenir  €

Je soutiens les actions d'Urgence du SIF auprès des victimes de conflits et de catastrophes  €

Je soutiens les projets en France du SIF pour aider les sans-abri, migrants, familles en difficulté, etc.  €

J'offre mes Intérêts bancaires pour soutenir le SIF et ses missions  €

(1) Les dons sans sélection de projet(s) seront versés dans le Fonds Général du SIF.

- Pour les dons par chèque, merci d'envoyer ce coupon accompagné de votre chèque libellé à l'ordre du Secours Islamique France
- Pour les dons par virement bancaire, le numéro de compte à renseigner est l'IBAN : FR76 3000 4016 1100 0023 8704 723
- Pour les dons par carte bancaire, nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet [www.secours-islamique.org/dons](http://www.secours-islamique.org/dons) (interface sécurisée)

L'article 3 du décret n° 2013-417 du 21 mai 2013 interdit l'envoi d'espèces par voie postale.

Le SIF est habilité à recevoir les legs et donations. Pour recevoir la documentation, cochez ici

Retrouvez tous les détails de nos programmes sur notre site internet [www.secours-islamique.org](http://www.secours-islamique.org)



10, rue Galvani 91300 Massy  
58, bd. Ornano 93285 Saint-Denis  
371, rue Garibaldi 69007 Lyon  
Tél. 01 60 14 14 14  
[www.secours-islamique.org](http://www.secours-islamique.org)

Le SIF, seul acteur humanitaire français musulman à être labellisé par le Don en Confiance



Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé déposé par le Secours Islamique France (SIF). Elles sont destinées au département de la communication et du développement pour la gestion de la relation donateurs et aux tiers mandatés par le SIF pour faire appel à votre générosité. Lorsqu'un transfert vers un pays hors Union Européenne est envisagé, des mesures de protection et de sécurité de vos données ont été mises en place. Vous pouvez connaître les détails de ces mesures de protection en envoyant un mail à [info@secours-islamique.org](mailto:info@secours-islamique.org). Conformément au règlement européen sur la protection des données personnelles et à la loi « informatique et libertés », vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel auprès du SIF. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation, de portabilité ou d'effacement de vos données en contactant [dpo@secours-islamique.org](mailto:dpo@secours-islamique.org) ou au 01 60 14 14 14. Vos données ne font pas l'objet d'un échange avec des tiers. Si vous souhaitez avoir plus d'informations, vous pouvez nous contacter SIF, 10 rue Galvani, 91300 - Massy.  
Pour les particuliers, l'article 200 du code général des impôts vous donne droit à une réduction de 75 % de vos dons plafonnés à 1 000 €, puis de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable. Pour les personnes morales, l'article 238 bis du code général des impôts donne droit à une réduction d'impôt égale à 60 % des dons effectués par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.